

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	246

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement 651/2014 du 17 juin 2014 dit RGEC et plus principalement son article 56 ter issu de la modification dudit règlement en date du 14 juin 2017, 246 1 annexe 2 Contrat de plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020 Page 3 sur 11,
- VU** le régime d'aides exempté n° SA.51296, relatif aux aides en faveur des infrastructures dans les ports maritimes et intérieurs, de leurs voies d'accès et du dragage d'investissement pour la période 2018-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014, tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 23 février 2015,
- VU** l'avenant au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 23 janvier 2017,
- VU** l'avenant n°2 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 18 février 2020,
- VU** l'avenant n°3 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 25 août 2020,
- VU** la convention générale de mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région des Pays de la Loire signée le 28 avril 2015,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,

- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 400 000 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, au Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire pour la viabilisation de la plateforme logistique à l'Est de Montoir de Bretagne sur une dépense subventionnable de 2 M€ HT,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante de 400 000 €,

AUTORISE

la dérogation aux articles n°11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 650 000 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, au Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire pour le développement de projets sur la zone de Cheviré sur une dépense subventionnable de 5,5 M€ HT,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante de 650 000 €,

AUTORISE

la dérogation aux articles n°11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

la modification de la subvention régionale au Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire

relative au projet de restructuration du site industriel de Saint-Nazaire (n°2017_06785)
initialement affecté à la Commission permanente du 31 mars 2017, passant de 2 992 000 € à 2
346 000 € sur une dépense subventionnable de 8 800 000 € à 6 995 000 € HT,


APPROUVE

les termes de l'avenant présenté en 1 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la
Loire

Groupe LREM absent lors du vote.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs